

# Pour éradiquer les bidonvilles de Roms, des mairies ont créé des programmes d'insertion novateurs

A Aubervilliers, une cinquantaine de Roms ont accepté un logement en dur. En échange, ils devront notamment suivre des cours de français, scolariser les enfants et trouver un travail

Ils sont roms, viennent de Roumanie et, jusqu'à récemment, vivaient dans un bidonville, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Depuis la fin du mois de juillet, ils ont troqué leur caravane pour un bungalow. Les piliers de l'autoroute A 86 surplombent leur nouveau domicile, les vrombissements du RER surviennent à intervalles réguliers, mais eux sont enthousiastes.

« Ce n'est pas luxueux, mais c'est propre, confortable et c'est bien pour les enfants », commente Robert Ciurar, 35 ans. Comme lui, ils sont une cinquantaine, sélectionnés par la mairie, à avoir choisi d'emménager dans ces préfabriqués aux allures de cabanes de chantier pour 50 euros par mois. En échange, tous se sont engagés à suivre des cours de français, à scolariser leurs enfants et à entreprendre des démarches, avec l'aide de travailleurs sociaux, pour être régularisés et pour trouver, d'ici trois ans, un travail et un logement en dur.

Ce programme d'insertion novateur est le dernier-né d'une série d'initiatives



Simona Ciurar, 8 ans. Sa famille a été sélectionnée par la mairie d'Aubervilliers pour emménager dans un bungalow. Auparavant, elle vivait dans un bidonville. MICHAEL ZUMSTEIN/CEIL PUBLIC POUR « LE MONDE »

- dont Lyon et Marseille - pour éradiquer les bidonvilles à leur périphérie. « Selon la saison, nous avions entre 500 et 600 Roms sur la commune, explique Joël Demartini, le directeur général des services de la mairie (PCF) d'Aubervilliers. Nous avions, certes, d'autres problèmes sociaux importants, mais il devenait urgent de régler cette question. » Ce projet représente un investissement total de 1,5 million d'euros pour les différents partenaires.

L'une des initiatives du même type les plus abouties a été lancée, en 2002, sur la ville nouvelle de Liensaint (Seine-et-Marne). A l'époque, 39 familles roms avaient été prises en charge. Cinq ans plus tard, seules huit d'entre elles ne sont pas encore totalement « insérées ». Toutes les autres ont trouvé un logement, souvent dans le parc social, et le chef de famille travaille, généralement en CDI.

La plupart des Roms qui vivent en France sont de nationalité roumaine ou bulgare. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ces deux pays ont intégré l'Union européenne. Tous leurs ressortissants bénéficient donc de la liberté de circulation. En France, elle est limitée à trois mois. Pour prolonger leur séjour, ils doivent justifier d'un emploi, être étudiant ou créer leur entreprise.

Mais la majorité des Roms qui vivent aujourd'hui sur le territoire ne respectent pas ces conditions. Confrontés à des pro-

blèmes de discrimination dans leur pays, ils arrivent généralement sans ressources et sans formation qualifiée. « Malgré des conditions de vie précaires, faire la mendicant en France est jusqu'à cinq ou six fois plus rentable qu'un salaire d'ouvrier agricole en Bulgarie », souligne Michèle Mézard, l'une des responsables du collectif Roms Europe.

Depuis 1990, les municipalités ont l'obligation d'aménager des terrains pour

## LEXIQUE

**Roms.** Egalement appelés tziganes, ils sont, pour l'essentiel, originaires d'Europe centrale et orientale. Ceux d'entre eux qui vivent en France viennent, pour la plupart, de Roumanie et de Bulgarie. Ils sont environ 5 000 à vivre dans l'Hexagone. Ils sont de culture sédentaire.

**Gens du voyage.** Terme générique qui désigne les nomades de nationalité française. Certains sont d'origine rom. Ils sont plus de 300 000 dans l'Hexagone. A la différence des Roms, ils sont, historiquement, de culture nomade. Cependant, beaucoup se sédentarisent.

**Gitans.** Terme désignant les gens du voyage du sud de la France. **Manouches.** Venant du Nord, notamment d'Allemagne, ils sont souvent installés en France près de la Loire.

accueillir les gens du voyage. Mais ces terrains sont interdits aux étrangers dont aux Roms, ce qui oblige ces derniers à s'entasser dans des bidonvilles en périphérie des agglomérations.

Jusqu'à présent, toutes les initiatives de création de camps destinés aux Roms en vue de leur intégration dans la société française ont, dans l'ensemble, été des succès. Mais les places sont chères. Une personne sur six seulement qui vivait dans le bidonville d'Aubervilliers a ainsi été sélectionnée par la mairie. L'obligation de rester en France à l'issue des trois ans de programme d'insertion en dis-suade également plus d'un. « Beaucoup renoncent, car une fois bien réfléchis, ils n'ont pas envie de se retrouver, à terme, au douzième étage d'une tour HLM », commente M. Demartini.

Le règlement intérieur de ces camps est, de surcroît, extrêmement contraignant. Des vigiles contrôlent les allers et venues sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Et les visites de tiers sont interdites.

Enfin, ces projets d'insertion restent très marginaux. La plupart du temps, les camps de Roms sont plus simplement évacués à grands renforts de policiers. Selon le collectif Roms Europe, environ 500 Roms auraient ainsi été expulsés de

leur campement depuis le mois de mai. Quand ils sont en situation irrégulière, les Roms reçoivent également, au passage, un avis de reconduite à la frontière.

Si elles se réjouissent du développement, même restreint, de ces initiatives d'intégration, les associations qui défendent les Roms en France expriment des réserves. Selon elles, tous ces programmes permettent au-ssi, in fine, aux municipalités d'obtenir l'appui de leur préfecture pour évacuer les Roms dont les dossiers n'ont pas été retenus. Ceux-là n'ont alors pas d'autre choix que reprendre la route et aller gonfler les bidonvilles d'autres communes. « On les aide à s'en sortir une fois, mais ce n'est pas non plus du crédit revolving, explique encore M. Demartini, de la mairie d'Aubervilliers. Après, c'est aux autres communes de fournir un effort. »

Les résidents du camp d'Aubervilliers ont bien conscience de ce provisoire. Pourtant, dans leurs bungalows qui sentent encore le neuf, certains ont décoré leur porte d'entrée avec un voilage. D'autres ont accroché des photos de famille aux murs. Dans le sien, Robert Berbekar, 28 ans, a dépensé ses premières économies dans des fleurs artificielles. ■

ELISE VINCENT

# Des associations s'inquiètent du sort réservé aux mineurs roumains isolés

L'ÉDITION 2007 de l'accord de coopération franco-roumaine sur les mineurs roumains isolés en France, qui doit être soumis au Parlement pour ratification, inquiète les acteurs de la protection de l'enfance qui craignent l'entrée dans une logique de « rapatriement maximum ».

Présenté comme « une action communautaire de lutte contre les réseaux d'exploitation concernant les mineurs », cet accord, signé à Bucarest le 1<sup>er</sup> février, et dont la ratification y est attendue cet automne, devrait accélérer les procédures de rapatriement des mineurs roumains interpellés en France, en permettant désormais « au parquet, dès réception de la demande de raccompagnement, de la mettre à exécution » sans saisir le juge des enfants. « On n'aura plus de garantie sur l'en-

quête préalable par le juge des enfants permettant d'estimer si le retour du mineur peut se faire dans de bonnes conditions, alerte Hervé Hamon, président du tribunal pour enfants de Paris. Le risque est qu'on aboutisse à des expulsions déguisées. »

## « Violence familiale »

Jusqu'à alors, selon les accords de 2002, avant tout rapatriement, il y avait une enquête sociale préalable en Roumanie, aussi minime soit-elle, et sur ses résultats, le juge pour enfant autorisait ou non le retour du mineur dans son pays d'origine. Sur 300 demandes d'enquête sociale, seuls 59 rapatriements ont eu lieu depuis 2002. S'assurer de bonnes conditions de retour permet d'éviter de voir les jeunes

revenir quelques mois plus tard, parfois réexpédiés par leurs propres parents.

L'accord du 1<sup>er</sup> février a été « réorienté pour lutter contre les trafics humains », affirme Carmen Sahan, de l'Autorité nationale de protection des droits de l'enfant à Bucarest, chargée notamment de superviser le retour des mineurs. C'est ce que critique Claude Roméo, directeur d'Enfance et famille de Seine-Saint-Denis : « On stigmatisse toujours les mineurs en situation d'exploitation ou en délinquance », dit-il, alors même que la proportion des victimes de « trafic humain », parmi les mineurs isolés, est faible. L'association Hors la Rue, qui travaille depuis 2002 avec les mineurs d'Ile-de-France, a reçu, en 2006, plus de 300 adolescents roumains âgés de 15 ans en moyenne, dont une centaine de Roms

plutôt plus jeunes (moins de 12 ans) et pas vraiment isolés, contrairement aux autres enfants roumains.

« On constate trois principales motivations au départ : les problèmes économiques, les difficultés d'accès au lycée et la violence familiale, indique Benoît Aurouz, qui dirige l'association depuis mars 2005. Notre crainte est que le volet protection de l'enfance disparaisse avec l'application de l'accord 2007. »

Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, il n'y aurait eu qu'une dizaine de demandes de rapatriement, selon Carmen Sahan. « Mais c'est parce que tout est en suspens en attendant la double ratification à Bucarest et à Paris de l'accord signé le 1<sup>er</sup> février », précise-t-elle. ■

ANNE RODIER